

# Eau : l'Agglomération s'engage pour l'avenir



Chaque jour, 84 000 m<sup>3</sup> d'eau sont consommés dans l'agglomération, provenant, pour la plus grande partie,

**Suite à la concertation citoyenne sur l'eau et l'assainissement, le Conseil d'Agglomération s'est prononcé, le 25 juillet dernier, à 80 % en faveur d'une Délégation de Service Public (DSP) pour gérer ces services. La collectivité prend également des engagements pour l'avenir, en baissant le prix de l'eau de 10 % dès 2015 et en mettant en place des mesures sociales pour aider les ménages en difficulté.**

## Un bien public régi par l'Agglomération

Une gestion durable et une consommation responsable de l'eau, c'est la mission que s'est fixée Montpellier Agglomération en charge de cette ressource précieuse depuis 2010, transférée à la demande et à l'unanimité des 31 communes du territoire. Afin d'améliorer ce service public, la collectivité a organisé, pendant dix mois, une vaste concertation citoyenne sur le thème « Quelle eau pour demain ? ». « Usagers, entreprises, élus, associations, experts... Tout le monde a eu son mot à dire. En mettant les citoyens au cœur de notre réflexion, nous sommes parvenus à mieux cerner leurs attentes », explique le Vice-président de Montpellier Agglomération, délégué à l'Eau et à l'Assainissement. Une Charte d'engagement Eau pour l'amélioration de la qualité des services de l'eau et de l'assainissement, reprenant les 32 propositions citoyennes issues de la concertation, a été élaborée. Relations entre usagers et services, préservation des milieux, consommation raisonnée... c'est une véritable feuille de route pour l'avenir, que Montpellier Agglomération s'engage à respecter, ainsi

que l'ensemble des prestataires, choisis par la collectivité, qui interviendront dans le cycle de l'eau.

## Le prix de l'eau baissera de 10 %

Au terme de cette concertation, 80 % des conseillers d'Agglomération ont voté, le 25 juillet dernier, en faveur d'une Délégation de Service Public (DSP) pour gérer les services de l'eau et de l'assainissement à partir de 2015. Une décision adaptée au contexte actuel, qui va dans le sens de la défense de l'intérêt général et des habitants du territoire. « Nous avons fait le choix de relancer pour sept ans une délégation de service public. En 2021, nous aurons 4 contrats au lieu de 17, et ils arriveront à échéance en même temps. C'est donc un pas de plus vers l'harmonisation des services, qui permettra de tendre vers un passage en régie à 100 % dans les meilleures conditions et sans aucune incidence pour les usagers », précise le Vice-président de Montpellier Agglomération, délégué à l'Eau et à l'Assainissement. Cette décision s'accompagne également d'une baisse de 10 % du prix de l'eau pour tous les habitants et par des mesures de solidarité en faveur des plus démunis.

**375 M€**  
c'est le montant  
investi par Montpellier  
Agglomération

depuis 2004, dans le cadre du Schéma Directeur de l'Assainissement, soit l'équivalent de la construction d'une ligne de tramway.

**157 M€**  
c'est l'investissement  
prévu par la collectivité

jusqu'en 2030 pour mettre en œuvre son futur Schéma Directeur de l'Eau Potable. Il prévoit notamment d'accroître le renouvellement des canalisations et de réduire les fuites d'eau sur les réseaux.



de la source du Lez, située à près de 65 mètres sous terre.

## Tarifs

### - 10% sur le prix de l'eau en 2015

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la facture d'eau des abonnés baissera de 10%. Une mesure phare qui permettra aux ménages à faibles revenus d'alléger la part de leurs dépenses consacrée à ce besoin vital et quotidien. Cette baisse conséquente intervient dans un contexte de crise économique et d'une hausse générale des prix de l'énergie.

## Des idées reçues

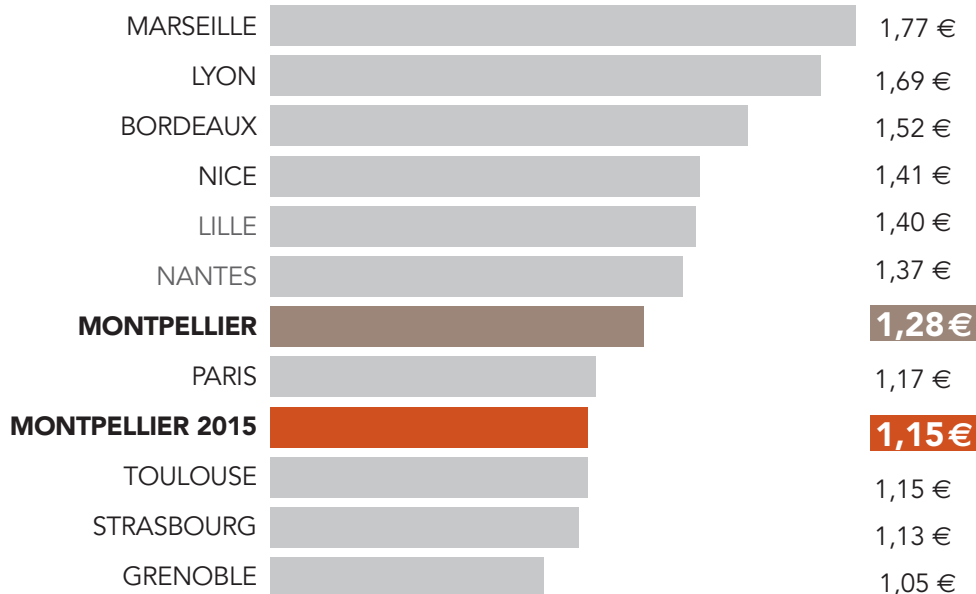
### /// Le prix de l'eau aurait pu baisser avant ! **FAUX**

Montpellier Agglomération a la compétence « Eau potable », auparavant à la charge des communes, depuis seulement trois ans. Confrontée à une situation disparate à l'échelle du territoire, la collectivité s'est d'abord attachée à harmoniser les prix de l'eau entre les communes et à élaborer son futur Schéma Directeur de l'Eau Potable. Dès 2015, Montpellier Agglomération baissera le prix de l'eau de 10%, financera des mesures de solidarité et mettra en œuvre son Schéma Directeur de l'Eau Potable.

### ///// L'eau est moins chère en régie publique **FAUX**

Le prix de l'eau ne dépend pas seulement du mode de gestion, mais aussi de nombreux autres facteurs qui diffèrent selon le territoire : la qualité de la ressource et les traitements nécessaires, la topographie du paysage, la croissance démographique ou le budget que chaque collectivité décide d'affecter à l'eau potable et à l'assainissement. Dans le cadre d'une régie publique, il n'y a aucune certitude que le prix de l'eau baisse significativement. Par contre, en tant qu'autorité organisatrice, la collectivité locale, en l'occurrence Montpellier Agglomération, peut exiger, auprès de son délégataire de service public une baisse du prix de l'eau.

## LE PRIX DE L'EAU POTABLE : MONTPELLIER PARMIS LES PLUS BAS DE FRANCE



Prix moyen HT de l'eau potable par m<sup>3</sup>  
au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (pour une facture de 120 m<sup>3</sup>).







## Mode de gestion

### Une transition en douceur vers la régie de l'eau

Le 25 juillet dernier, le Conseil d'Agglomération a décidé à 80% que, pour les 7 prochaines années, les services de l'eau et de l'assainissement seraient attribués à des délégataires de service public au travers de 4 contrats au lieu de 17 actuellement. En parallèle, Montpellier Agglomération poursuit

la simplification de l'organisation de ses services en adoptant, dès que possible, un mode de gestion unique sur l'ensemble de son territoire. En 2021, tous les contrats arriveront à échéance<sup>(1)</sup>. Les conditions seront ainsi réunies pour tendre vers un passage en régie à 100%.

<sup>(1)</sup> Aujourd'hui, la compétence « assainissement » de Montpellier Agglomération s'exerce sur les 31 communes du territoire. Par contre, la compétence « eau potable » n'est exercée directement que sur 13 communes. Ce sont deux syndicats d'eau qui sont chargés de gérer la ressource sur les 18 autres communes.

#### Des idées reçues

#### ///// On peut passer dès maintenant en régie publique **FAUX**

Une telle décision ne s'improvise pas du jour au lendemain. Un passage en régie publique, dès 2015, sans transition préalable, serait non seulement plus coûteux, mais aussi plus risqué pour les usagers. Montpellier Agglomération ne dispose pas aujourd'hui des outils logistiques et techniques suffisants, ni d'un budget spécifique pour faire fonctionner une régie publique. Sans ces moyens, aujourd'hui à la charge et propriétés des délégataires, il y aurait un véritable risque de rupture de l'approvisionnement en eau potable des foyers de l'agglomération.

#### ///// L'eau est gérée par des multinationales **FAUX**

Dans le cadre d'une Délégation de Service Public, l'eau n'est pas privatisée. Elle reste un bien public, géré par Montpellier Agglomération en tant qu'autorité organisatrice. L'eau est une ressource gratuite, c'est son prélèvement, sa distribution, le traitement des eaux usées qui ont un coût. Quel que soit le mode de gestion, ce sont les élus de la collectivité qui fixent le prix de l'eau, rédigent le cahier des charges et décident des

investissements à entreprendre. Une nouvelle mise en concurrence a été lancée en août, à l'issue de laquelle seront désignés les nouveaux délégataires, pour une durée de seulement 7 ans, soit trois fois moins que le précédent contrat de 25 ans. Ces nouveaux délégataires devront respecter un cahier des charges encore plus exigeant. En tant qu'exécutant, le rôle du délégataire est d'assurer, par exemple, l'entretien des réseaux, la désinfection des réservoirs ou encore l'entretien des pompes.

#### ///// Aucune concertation n'est prévue pour décider de l'avenir de l'eau sur le territoire **FAUX**

Montpellier Agglomération n'a jamais pris de décision sans consulter, au préalable, l'ensemble des acteurs concernés. Afin de définir la forme que prendra le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement à partir de 2021, la collectivité s'appuiera sur deux instances de concertation. Le Forum de l'Eau, conçu comme un lieu d'échanges et de propositions, sera la voix des usagers et la garantie d'une grande transparence auprès des habitants. De leur côté, les maires des 31 communes de Montpellier Agglomération se réuniront au sein d'une Commission extra-consultative. Cette instance, qui verra le jour dans deux ans, aura pour mission de préparer un passage en régie à 100% à partir de 2021.

## Solidarité

### Des mesures sociales pour les plus modestes

Afin d'aider les ménages les plus modestes au paiement de leur facture d'eau, Montpellier Agglomération s'engage à attribuer des « chèques-eau » d'environ 80 euros par an. L'Union départementale des CCAS, en contact quotidien avec les publics en difficulté, sera chargée d'identifier les potentiels bénéficiaires et d'assurer la distribution de ces « chèques-eau ».

À l'heure actuelle, plus d'un milliard de personnes dans le monde n'a pas accès à l'eau potable et près de 50 pays sont menacés de pénurie à l'horizon 2015. Un constat alarmant contre lequel Montpellier Agglomération souhaite agir en finançant des actions de solidarité internationale pour garantir un accès à l'eau potable au plus grand nombre dans les pays en difficulté.

### Des idées reçues

#### ///// Payer en fonction de sa consommation serait plus juste ! **FAUX**

Non, cette mesure n'aiderait pas forcément les ménages les plus modestes. Elle serait même injuste pour les familles nombreuses et les habitants des copropriétés, qui ont de grosses consommations sans pour autant avoir des comportements excessifs. À l'inverse, une résidence secondaire, qui a une petite consommation, pourrait bénéficier de tarifs avantageux, alors que ses propriétaires ne sont pas pour autant dans le besoin.



### Le saviez-vous ?

Une facture de 120 m<sup>3</sup> représente environ 2% des revenus moyens d'un ménage. Le paiement de la consommation d'eau peut peser plus lourdement sur les revenus des plus démunis. Pour les bénéficiaires du RSA, par exemple, estimés à près de 27 254 dans l'agglomération, la facture d'eau représente jusqu'à 5% de leur revenu annuel.

### + d'infos



Retrouvez les recommandations de la concertation citoyenne, les débats du Forum

de l'Eau, ainsi que toutes les informations sur la gestion de l'eau sur le territoire dans la rubrique « Vivre » puis « Eau » sur [montpellier-agglo.com/vivre/eau](http://montpellier-agglo.com/vivre/eau)